

**Association de propriétaires privés, agricoles (acéricoles) et forestiers****Mission de l'apPAF :****Reconnaissance des biens, respect des droits et protection de l'environnement.**

Victoriaville 22 mars 2007

BAPE
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

M. le Président,

J'aimerais qu'Ultramar me confirme ce qui se produit dans la situation suivante :

1. Je suis, supposons, une personne qui aime à semer la controverse et à provoquer pour faire changer les choses; mais cela ne plaît pas disons à certaines autres individus. Ceux-ci décident pour me donner du trouble de venir perforer le pipeline avec une masse et un pieu, et ce à différents endroits sur mon terrain. Question : suis-je coupable? Et comment traiteront-ils la situation ? Et comment puis-je me prémunir de telles situations? Et comment la compagnie d'assurance va nous couvrir?
2. Depuis le début des audiences Ultramar nous dit souvent qu'il n'y aura pas d'autres tuyaux qui vont passer dans l'emprise et que seul ce pipeline passera. Nous aimerions que le conseil d'administration de Valéro Energy corporation valide les propos du personnel du Projet Pipeline St-Laurent, écrit noir sur blanc, à l'effet qu'à perpétuité aucuns autres pipelines ne s'installeront dans cette emprise.
3. Il faut aussi qu'il nous dise qu'après la fin d'exploitation de ce pipeline pour les produits pétroliers tel qu'ils en ont fait mention, qu'il ne serve plus d'aucune façon, et

que nos terres nous soient remis dans l'état quelles étaient avant l'arrivée de ce fichu tuyau. Nous exigeons que cette dernière soit déposée avant la production de votre rapport et qu'une copie en français nous soit acheminée. Pourrions-nous avoir une réponse rassurante?

4. Ultramar depuis le début vante l'entente cadre UPA-Ultramar, je vous ferai remarquer que les gens affectés par ce projet ne sont pas tous membres de l'UPA et même les membres de l'UPA ne sont vraiment pas tous d'accord avec cette entente négociée sans consultation et sans approbation avec ses membres. Le fait de mentionner que c'est une bonne entente, envoie un message à la population comme étant une bonne chose. Dans les faits l'entente n'est pas bonne du tout, selon notre avocat. Donc les gens qui ne sont pas membres de l'UPA, n'auront aucuns représentants pour s'assurer que les travaux se feront comme le stipule leurs contrats. Les membres de l'UPA qui sont en désaccord avec l'entente-cadre préféreraient avoir un représentant qui n'est pas en conflit avec eux. Est-ce que le gouvernement sera là pour protéger toutes ces propriétaires contre les abus d'Ultramar et superviser les travaux du début à la fin et non de façon sporadique comme le ministère du développement durable a dit?

apPAF

Mario Chrétien président